Données actualisées sur le traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, ainsi que la gestion des déchèteries du territoire relèvent de la compétence de la CASSB.

Depuis le 1er janvier 2017, la collecte des déchets ménagers, jusqu'alors gérée par les communes, est devenue une compétence communautaire. Ce transfert intervient dans le cadre de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et concerne la collecte et le tri sélectif des 9 communes membres de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. La gestion des 6 déchèteries du territoire s'inscrit également dans l'exercice de cette compétence (La Cadière d'Azur, Riboux, Le Castellet, Le Beausset, Evenos, Signes, Sanary-sur-Mer, Bandol et Saint-Cyr-sur-Mer).

Les tonnages collectés sur la CASSB depuis le transfert de compétence sont les suivants, à l'échelle de l'agglomération :

Tonnages par flux	2018	2019	2020	2021	*2022*	*2023*
OMR	27 435	29 950	30 084	3 1324	30499	*28704*
Recyclables	3 450	3 539	3 482	3 579	3630	*3544*
Verre	2 187	2 262	2 273	2 546	2646	*2638*
DCT hors gravats	21 909	1 8843	16 577	16 432	15821	*16311*
DMA (hors gravats)	54 981	54 594	52 416	53 881	52596	*51197*

Le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise, incluant la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, et du Golfe de Saint-Tropez. Ainsi, il a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, et réalise pour le compte de ces membres :

➤ Le transport des déchets ;

➤ Le traitement des déchets ;

➤ La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, unités de compostage;

➤ Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;

➤ La négociation des contrats avec les éco-organismes.

Le rapport d'activités et de développement durable 2021du Sittomat est annexé au PLU.

La doctrine de la CASSB en matière de gestion des déchets :

Les locaux sont soit en zone de collecte en porte-à-porte (individuel ou collectif) soit en apport volontaire.

Pour l'apport volontaire, les usagers se déplacent auprès de l'apport volontaire le plus proche.

Pour le porte-à-porte, les contenants doivent être accessibles immédiatement depuis la voie publique (moins de 3m)

- pour le porte-à-porte individuel, si les règlements de la commune l'autorisent, l'usager sort son contenant les jours de collecte.
- pour le porte-à-porte collectif, un local sur le domaine privé et positionné en bordure de voie public est mis à disposition. Le local doit être suffisamment grand pour stocker les volumes de déchets correspondant au nombre de logements ou à l'activité du local. En cas de fermeture du local, il est demandé un système sans clé, à digicode, avec une ouverture automatique aux heures et jours de collecte.

La collecte des non-ménages (entreprises, administrations, associations) est une compétence facultative de la CASSB. La redevance spéciale peut s'appliquer en fonction du règlement en cours.

Traitements des déchets

Ce sont plus de 9 500 tonnes des déchets qui ont été traitées au cours de l'année 2011, qui se répartissent de la manière suivante :

Pour mémoire, le ratio national est d'1 Kg de déchets par jour et par personne.

Tonnages déchetterie :

Déchets verts	Verre plat	DOM	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Encombrants bois	Encombrants mélangés	TOTAL
621,28	23,58	4,68	15,74	727,16	104,04	76,48	544,39	2 117,35

Ordures ménagères :

7 048,76 tonnes en 2011, soit une augmentation de 2,42 % par rapport à l'année 2010.

Tonnages collecte sélective :

Papier / carton			Plastique		Verre
PAV	PàP	Collecte carton	PAV	PàP	PAV
94	396	98,69	13,69	21,81	381,69

Le tri s'effectue soit à partir de points d'apports volontaires, soit par une collecte aux portes à portes des flaconnages et plastiques.

La commune organise aussi une collecte des végétaux et des encombrants. Pour la zone spécifique du centre-ville et en raison de la présence de nombreux établissements de restauration est aussi organisé une collecte des cartons, emballages et du verre.